

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LANTERNIER Lucie, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POU DY Franklin, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, OMRANE Alain, DESROCHES Damien, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

**Étaient représenté.e.s :**

ID ELOUALI Ali donne mandat à FADLI Hafida  
FONTAINE Sabrina donne mandat à OMRANE Alain  
COHEN Rachel donne mandat à PANETTA Tonino  
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
GARROUT Karim donne mandat à BENKAHLA Malika  
BANCE Stéphane donne mandat à HACHE Bénédicte  
THIAM Moustapha donne mandat à SAYADI Walid  
BOLLE-DALLIAH Kristian donne mandat à CHALBI Yacin  
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMIS Hassan  
ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à FOURNIAUD Martine

**Étaient absent.e.s :**

DOS REIS Sabrina  
FONDENEIGE Matthias  
CHIRRANE El Arbi

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le  
23/12/2024  
de la publication le  
23/12/2024

**O B J E T**

**Approbation de la convention d'objectifs 2025-2027 entre la ville et le  
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)**

## **Approbation de la convention d'objectifs 2025-2027 entre la ville et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)**

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) d'Orly/Choisy-le-Roi/Villeneuve-le-Roi/Ablon-sur-Seine a pour but de poursuivre l'action déjà menée par le service logement de la Mission locale depuis 2000, en l'étendant à de nouveaux publics.

Outre les jeunes de 18 à 25 ans, accompagnés à la Mission locale, le CLLAJ accueille les jeunes jusqu'à 30 ans habitant ou travaillant sur une des 4 communes de son territoire, en recherche d'un logement.

Face aux besoins des jeunes choisyens qui rencontrent des difficultés à l'accès au logement, un partenariat avec le CLLAJ a été mis en place depuis 2014 par conventions successives.

Afin de poursuivre les actions du CLLAJ et particulièrement auprès des jeunes issus des quartiers politique de la ville, la ville poursuit son engagement à verser une subvention de 7000€ annuel au CLLAJ.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention permettant la poursuite de ce partenariat à compter du 1er janvier 2025 et ce pour 3 ans maximum.

### **LE CONSEIL,**

- Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier, et notamment son article 31,
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,
- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- Vu le contrat d'engagement républicain souscrit par l'association le 18 avril 2024
- Vu les délibérations n°13.049 du 10 avril 2013 et 17.021 du 29 mars 2017,
- Vu le projet de convention à intervenir entre la ville de Choisy-le-Roi et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes d'Orly-Choisy le Roi-Villeneuve le Roi- Ablon sur Seine, jointe en annexe à la présente délibération,
- Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté,
- Considérant l'intérêt de reconduire un partenariat avec le CLLAJ, afin de faciliter l'accès au logement des jeunes choisyens,

### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Approuve la nouvelle convention 2025-2027 à intervenir entre le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes d'Orly/Choisy-le-Roi/Villeneuve-le-Roi/Ablon sur Seine (CLLAJ) et la ville de Choisy-le-Roi, qui reconduit le partenariat permettant l'accompagnement des jeunes choisyens en recherche d'un logement.

Article 2 - Approuve le principe du versement d'une subvention annuelle à l'association de 7000€ sous réserve du vote, chaque année, par le conseil municipal du budget correspondant.

Article 3 – Rappelle que la présente convention est conclue ~~pour une durée d'un an,~~ renouvelable tous les ans par tacite reconduction sans excéder 3 ans.

Article 4 – Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Accusé de réception en préfecture  
1004-219400223-20241223-DEL-24-165-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024

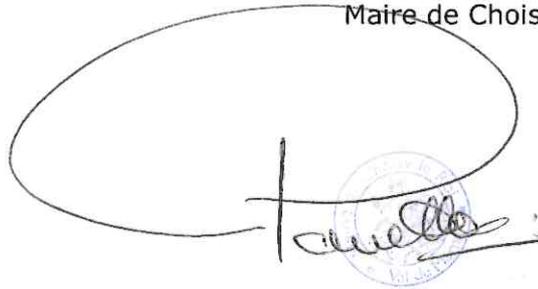
Article 5 – Dit que la dépense pour l'année 2025 sera payée sur le budget de l'exercice 2025

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024,

Pour extrait conforme

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tonino Panetta', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured but likely identifies the signatory as the Mayor of Choisy-le-Roi.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241223-DEL-24-165-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024